

# G.R.S.

(GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ET SPORTIVE)

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL

2018 – 2019

## SOMMAIRE

<b>RÔLE ET CONTACT DES COMMISSIONS</b>	p.2
Commission Nationale Sportive G.R.S.	p.3
Responsables Régionaux et interrégionaux	p.4
<b>CIRCUITS ET RENCONTRES</b>	p.4
Licences	p.4
Présentation et calendrier de la saison	p.5
Normes des engins, années d'âge et programmes	p.6
<b>ENGAGEMENTS</b>	p.7
Détermination et contrôle du niveau des gymnastes	p.7
Processus d'engagement	p.9
Demandes de dérogation	p.10
Qualification aux Championnats Nationaux	p.11
Changement de programme	p.12
<b>JUGEMENT</b>	p.12
Jurys	p.12
Notation et rappel des écarts tolérés	p.13
<b>ANNEXES</b>	p.14
Sanctions applicables	
Feuilles d'engagements ( <i>fichier excel joint</i> )	

## RÔLE ET CONTACT DES COMMISSIONS

L'Union Française des Œuvres Laïques et de l'Éducation Physique **propose entre autres activités sportives, la pratique de la Gymnastique Rythmique Sportive (G.R.S.).**

### La Commission Nationale Sportive (C.N.S.) G.R.S.

Elle a pour charge d'organiser les rencontres sportives nationales, la formation d'officiels et d'animateurs, et d'élaborer les programmes et les outils nécessaires aux rencontres, ainsi qu'à la formation de gymnastes et de cadres.

Elle cherchera également à promouvoir l'activité, voire, créer de nouvelles formes d'activités et à diffuser l'information nécessaire pour le bon développement de la G.R.S. à l'UFOLEP.

### Les Responsables Techniques Régionaux

Ils ont pour mission d'animer leurs régions (regroupant des départements ou des régions limitrophes suivant les zones d'activités des clubs affiliés à l'UFOLEP), et organisent à leur échelon, à l'aide de leur Commission Technique Régionale et en coordination avec l'écu et le Délégué Régional UFOLEP concerné :

- Les phases qualificatives aux Championnats Nationaux et aux finales de Zone.
- La formation des officiels et des animateurs ainsi que celles des gymnastes.

### Les Responsables Techniques Départementaux

Ils opèrent de la même façon à leur échelon, à l'aide de leur Commission Technique Départementale et coordonnent leur action avec le Responsable Technique Régional GRS dont ils dépendent et leur Délégué Départemental UFOLEP.

<b>Adresse du siège de l'UFOLEP</b>	UFOLEP Nationale 3 rue Récamier 75341 PARIS Cedex 07
<b>Site pour tout renseignement</b>	<a href="http://www.ufolep.org">http://www.ufolep.org</a>
<b>Site d'information de la CNS GRS</b>	<a href="http://www.cns.ufolep.org/grs/">http://www.cns.ufolep.org/grs/</a>

## Membres

### Désignations et rôles

Les candidatures sont individuelles et transmises avec l'avis motivé du comité départemental. Un appel à candidature est lancé au niveau national, lors de la vacance d'un poste.

Ils sont désignés par le Comité Directeur UFOLEP National.

La CNS, sous le contrôle du Comité Directeur National et en conformité avec les idées philosophiques et les axes de développement de l'UFOLEP, doit en particulier :

- Proposer toutes les mesures utiles au développement de la G.R.S. (relations avec les comités départementaux et régionaux, réunions élargies aux responsables des commissions départementales et régionales, le suivi des relations avec les autres fédérations).
- Elaborer un contenu et un calendrier spécifique de formation des cadres et officiels.
- Veiller au développement de l'activité G.R.S.
- Favoriser les liens avec l'USEP et avec les autres Commissions Nationales Sportives UFOLEP.
- Informer les pratiquants sur les activités et l'évolution de la discipline, via les Responsables Techniques Régionaux ou les Délégations Départementales.

Chaque réunion donne lieu à un compte-rendu transmis à l'échelon national (à destination des Responsables Régionaux), et diffusé dans « Contact », accessible sur le site internet de l'UFOLEP.

### La C.N.S. organise les compétitions nationales

Elle élabore les règlements. Elle établit les calendriers des phases qualificatives, homologue les résultats et en assure la diffusion. Elle règle les litiges techniques. Elle confie l'organisation des épreuves qu'elle dirige, à un comité départemental ou régional avec, pour les phases finales, la signature d'un cahier des charges définissant les conditions techniques. Elle tient informé le Comité Directeur National du déroulement des compétitions et lui adresse son bilan.

## Missions et coordonnées

<b>Cécile CANOVAS</b>	Référent Administratif, Sportif et Financier	479 rue du Pic Saint Loup 34570 MONTARNAUD	06 76 51 57 13 cecile.cnsgrsufolep@gmail.com
<b>Marion MAUDUIT</b>	Pôle Compétition (logistique)	19 place Ste Bernadette 94370 SUCY EN BRIE	06 74 83 64 22 marion.cnsgrs@gmail.com
<b>Florence COLOMBANI</b>	Pôle Compétition (législation)	6 place du Général Leclerc 78800 HOUILLES	06 11 50 54 54 flocolombanicnrs@gmail.com
<b>Prudence DUGAS</b>	Pôle Formation	17 boulevard Barthes 13380 PLAN DE CUQUES	06 24 25 79 07 prudence.cns@outlook.com
<b>Danielle WILINSKI</b>	Pôle Jeunesse, loisirs, autres publics	11 rue Jacques Monod 59360 LE CATEAU	06 15 67 74 85 wilinski.danielle@gmail.com
<b>Aurélié GOMEZ</b>	Pôle Communication	20 route de Pechbonnieu, appt B05 31780 CASTELGINEST	06 86 72 42 84 aurelie.cnsgrsufolep@gmail.com

## Représentant du Comité Directeur National

Il est le garant de l'esprit et de la déontologie de l'UFOLEP, ainsi que du respect de la politique définie par la fédération.

<b>Henriette MANUEL</b>	Membre élu au Comité Directeur UFOLEP	13T avenue Raymond Sommer 31480 CADOURS	henriette.manuel@gmail.com
-------------------------	---	--	----------------------------

## Responsables Techniques Régionaux 2018 - 2019

AUVERGNE/ BOURGOGNE/LORRAINE RHÔNE-ALPES	<b>Evelyne LOPEZ</b>	10 rue du Souvenir 38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER	09 75 85 74 84/ 06 22 16 34 75 evelyne.lopez065@orange.fr
BRETAGNE/NORMANDIE /PAYS DE LOIRE	<b>Anne LE DUFF</b>	8 Impasse des Fauvettes 29600 MORLAIX	06 28 55 11 44 leduff.anne@gmail.com
FLANDRES ARTOIS PICARDIE/CHAMPAGNE ARDENNES/CENTRE	<b>Sophie CHARTIER</b>	6 Pavillon Bon Air 59370 MONS EN BAROEUL	06 62 86 09 91 chartiersophie@hotmail.fr
ILE DE FRANCE	<b>Marion MAUDUIT</b>	19 place Ste Bernadette 94370 SUCY EN BRIE	06 74 83 64 22 marion.ctrgrs@gmail.com
OCCITANIE EST/PACA	<b>Patricia NACARLO</b>	17 rue Olivier Arnaud 34160 SUSSARGUES	06 17 53 25 00 nacarlo.patricia@neuf.fr
NOUVELLE - AQUITAINE	<b>Gwenaëlle LASSALLE</b>	40D route de Bernin 33650 MARTILLAC	06 01 92 88 43 ctrnagrs@gmail.com
OCCITANIE OUEST	<b>François DUCHE</b>	UFOLEP 31 31 rue des Amidonniers BP 10906 31009 TOULOUSE Cedex 6	05 62 27 91 12 06 83 86 02 02 ufolep-fol31@laligue.org

## CIRCUITS ET RENCONTRES

### Licences

Pour prendre part aux différentes épreuves organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire de la licence UFOLEP de la saison en cours.

La licence du gymnaste doit être homologuée **8 jours avant la première compétition** et doit comporter la signature de l'intéressé et sa photo.

### Contrôle des licences

Avant chaque rencontre et quel que soit le niveau de la rencontre, un officiel (membre de la Commission Technique concernée ou son représentant) vérifie les licences de toutes les personnes inscrites (gymnastes, juges et responsables) sur la feuille d'engagement et/ou sur la feuille d'indemnisation des déplacements.

### Rôle des Vérificateurs de licences en compétition

- **Vérifier l'adéquation des renseignements** fournis sur les fiches d'engagement avec ceux des licences déposées par les clubs le jour de la compétition.
- **Apposer la date de la compétition** dans la case grisée correspondant au niveau concerné (département, région, inter région).
- À la fin du passage de l'individuel ou de l'équipe, **vérifier la corrélation entre la (les) gymnaste(s), la (les) photo(s) et les renseignements de la licence** (date de naissance...) **et faire signer le document** de vérification.
- En cas d'anomalie importante, il est nécessaire d'informer en temps réel le Responsable de la compétition.

À la fin de la rencontre départementale ou régionale, ces documents doivent être transmis dans leur intégralité, avec les problèmes rencontrés mis en évidence, au Responsable Départemental ou Régional concerné.

### Si un compétiteur, juge ou responsable ne peut présenter sa licence :

- Vérifier son identité en se faisant présenter une pièce officielle avec photo,
- Enregistrer cette absence de licence qui entraînera la perception d'une amende,

Les licences manquantes doivent être envoyées par lettre recommandée à la Responsable Administrative de la CNS GRS dans les 24 h suivant la rencontre, sous peine d'élimination.

**Un compétiteur ne pouvant présenter ni sa licence, ni une pièce d'identité, se verra interdire la participation à la rencontre. Des sanctions seront appliquées pour tout manquement ou infraction aux règlements sportifs et financiers UFOLEP, et spécifique de l'activité GRS, selon les modalités en vigueur (voir annexe).**

**Un responsable ne pouvant présenter la licence** ne pourra figurer sur la feuille de rencontre ou sur la feuille d'indemnisation, que s'il a réglé l'amende correspondante (voir annexe).

**Tout comité ou club ayant fait participer un non-licencié** (ou un sportif non qualifié à la date de la rencontre) ou ayant fraudé sur la personnalité, sera sanctionné conformément au règlement disciplinaire (voir annexe).

### En cas de forfait d'un gymnaste :

Tout forfait lors d'une épreuve (départementale, régionale ou nationale) doit être accompagné de la présentation d'un justificatif daté (certificat médical, attestation de voyage scolaire ...) au nom du gymnaste. Dans le cas contraire, le club sera sanctionné selon les dispositions en vigueur (voir annexe).

## Présentation et calendrier de la saison

2 circuits compétitifs sont proposés aux licenciés UFOLEP pratiquant la G.R.S.

### Le Circuit Jeunesse

Il est ouvert aux gymnastes âgés de 9 et 10 ans et propose une pratique collective sur l'étape « Découverte » et une pratique individuelle et/ou par équipe sur l'étape « Perfectionnement ». Il débouche sur la finale de Zone dédiée (en mai ou juin).

Date butoir des rencontres qualificatives : **1 mois minimum avant la finale de Zone.**

### Le Circuit National

Il est ouvert aux gymnastes à partir de 11 ans et propose la pratique individuelle et/ou par équipe. Il débouche sur :

- Le Championnat National Individuel (en janvier).
- Le Championnat National Equipes et Festival (en mai/juin).

Dates butoirs du championnat régional ou interrégional, qualificatif au Championnat National :



- **Le 2 décembre 2018** pour les individuels.
- **Le 31 mars 2019** pour les équipes, duos et festival

### Autres rencontres

Les régions peuvent proposer des rencontres ou compétitions parallèles à finalité régionale pour le public ne relevant pas des rencontres à finalité de zone ou nationale.

## Normes des engins

NORMES	ADAPTÉES	CODE UFOLEP
<b>CORDE</b>	Pas de norme adaptée	Longueur au choix en fonction de la taille de la gymnaste (+ ou - 10 cm des aisselles, corde sous les pieds) ou en fonction de la taille moyenne en équipe (10 cm de différentiel autorisé entre les cordes de l'équipe) Pas de bout libre après le nœud.
<b>CERCEAU</b>	70 à 90 cm, poids libre	80 à 91 cm de diamètre intérieur. 300 gr minimum.
<b>BALLON</b>	16 à 20 cm, poids libre	18 à 20 cm de diamètre. 400 g minimum.
<b>MASSUES</b>	35 à 50 cm, poids libre	40 à 50 cm. 150 g minimum chacune.
<b>RUBAN</b>	5 m minimum, 4 m en « Circuit Jeunesse »	Baguette de 50 à 60 cm 6 m de long minimum, 4 à 6 cm de large.

<b>PROGRAMMES ET CATÉGORIES</b>	<b>Circuit jeunesse</b> : Toutes les catégories	<b>Toutes les autres catégories</b>
	<b>Circuit national Individuel</b> :	
	<b>Circuit national Ensemble</b> :	

**Honneur** 11/12 ans – 13/14 ans  
**Préexcellence** 11/12 - 13/14 ans  
**Excellence** 11/12 ans – 13/14 ans  
**National** 11/13 ans

Masse Chorégraphié, Pré collectif 1 et 2,  
 Préexcellence 1, Excellence 1 et 2,  
 Duo Excellence 1, Nationale 2, Festi'jeunes.

Les normes adaptées sont une tolérance, mais pas une obligation.

Les engins utilisés par une équipe sont tous identiques en poids, dimension (dans la même fourchette) et forme. Seule la couleur peut être différente (se référer au code de pointage pour plus de détails).

## Années d'âge et programmes

CIRCUIT JEUNESSE	CIRCUIT NATIONAL INDIVIDUELS ET ÉQUIPES											
	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19...	20...
2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	
		IH11/12 - IPE11/12 IE11/12 - - E1	IH13/14 - IPE 13/14 IE13/14	IH15/16- IE15/16	IE17/18	IE19 et +	IPE15 et +					
							IH17+ - IN 17+ - INB17+					
	<b>9-10 ans</b>	IN11/13			IN14/16			Uforever 20 et +				
	Débutant Initié	MC - PC1 - PE1 - E2 - N2 - FESTI'JEUNES										
		INB13/16 - E3 - DE1 - N3										
	Confirmé Espoir	FESTIVAL - EA										
		INA - PC2 - PE2 - NA										
		DN										
								E4 - DE2 - N4				
								DNA				

IH = Individuel Honneur - IPE = Individuel Préexcellence - IE = Individuel Excellence - IN = Individuel National - EA = Expression Artistique  
 MC = Masse-Chorégraphié - PC = Pré-collectif - PE = Préexcellence - E = Excellence - N = National DE = Duo Excellence - DN = Duo National

# ENGAGEMENTS

## Détermination et contrôle du niveau des gymnastes

D'une façon générale, les gymnastes ne doivent pas « camper » dans un programme qu'ils gagnent.

**Il appartient à chaque échelon de veiller à la bonne correspondance entre le niveau individuel des gymnastes et le programme dans lequel ils sont inscrits.**

### Club – Responsable Technique ou Entraîneur

C'est le club qui prend la responsabilité d'engager ses gymnastes dans les programmes qui leur correspondent. Pour cela, l'entraîneur doit connaître les caractéristiques des gymnastes :

- **Type de corps**
- **Manipulation à l'engin et vitesse d'exécution**
- **Maîtrise de l'enchaînement**
- **Capacité de travail et d'évolution au cours de la saison**
- **Capacité à évoluer dans un ensemble...**

Cette identification couplée à la connaissance et valorisation des exigences afférentes à chaque niveau de pratique (voir tableau ci-après), doit permettre **un jugement objectif du programme dans lequel les gymnastes doivent être engagés.**

**Le passage des degrés** peut également permettre d'évaluer le niveau des gymnastes par rapport à l'ensemble de leurs capacités (voir tableau ci-après).

De plus, certains facteurs supplémentaires doivent également être pris en compte. Par exemple :

- Programme, catégorie et résultats obtenus les années précédentes
- Directives éventuelles de la CNS de changement de programme à la suite des Championnats Nationaux
- Affiliation multiple dans différentes fédérations, et participation à d'autres compétitions ou manifestations permettant un entraînement plus abouti...

Malgré tout, compte tenu des caractéristiques du programme visé, si le club ne souhaite pas respecter les critères d'engagement d'un ou plusieurs gymnastes, alors **une demande de dérogation devra obligatoirement être formulée** via la procédure en vigueur, dans les délais impartis et fixés par la CNS GRS.

### CTD / CTR – Responsable Technique

À chaque échelon, le Responsable Technique est chargé de :

- **Vérifier les engagements des clubs de son entité** (département, région ou inter-région) compte tenu de l'âge, du niveau des gymnastes, et des différents facteurs ci-dessus.
- **Faire modifier les anomalies éventuelles avant la rencontre compétitive de son échelon** (départemental, régional)
- **Notifier le cas échéant aux clubs la non-participation d'un ou des gymnastes** ne respectant pas les critères d'engagements du programme dans lequel ils sont engagés.

Lors des compétitions, en cas de non correspondance de niveau entre les gymnastes et le programme concerné, le Responsable Technique est tenu de procéder de la manière suivante :

- **Échanger** avec les juges et JA concernés, puis avec la CTD/CTR, pour analyser la problématique
- **Statuer** sur les décisions et éventuelles sanctions à appliquer selon le cas présent, en accord avec la CTD/CTR et en application des règlements nationaux UFOLEP et techniques annuels de l'activité GRS.
- **Inform**er le club de la décision prise (*montée ou descente de programme imposée pour l'échelon suivant, amendes, pénalités éventuelles, disqualification...*). Le club devra recevoir une confirmation des décisions, notifiée par écrit dans la semaine qui suit la rencontre.
- **Rédiger et envoyer un compte rendu** à destination de la Commission Technique de l'échelon supérieur, en charge des qualifications pour les compétitions suivantes, pour informer du déroulé global, des problématiques rencontrées et éventuellement des décisions prises ou restant en suspens.

**ATTENTION :**

Si le club refuse la décision de la CTD ou CTR, il s'expose à la non-qualification potentielle des gymnastes concernés par la Commission supérieure, pour les compétitions suivantes.

**C.N.S. GRS**

La C.N.S. gère l'ensemble du processus de dérogations et émet son avis définitif après prise en compte de l'avis des CTD et CTR, émis dans les délais impartis et fixés en début de saison.

Elle prend connaissance des informations transmises par les Responsables Techniques Régionaux et **peut décider de ne pas sélectionner des individuels ou ensembles pour les Championnats Nationaux**, malgré les quotas de qualification mis en place, compte tenu de leurs notes/prestations ou encore dans des cas extrêmes, vis-à-vis des problématiques rencontrées sur les échelons précédents.

**Les degrés**

Les degrés permettent l'évaluation du niveau des gymnastes par rapport à l'ensemble de leurs capacités, quel que soit l'âge.

Ils ont été conçus pour motiver et ponctuer le parcours des gymnastes ne participant pas à la compétition, mais également répondre aux interrogations de l'entraîneur :

- Comment et sur quoi baser la formation d'une gymnaste ?
- Comment choisir son programme sportif en fonction de son âge, de son niveau, de son temps d'entraînement ?

Ce tableau rappelle donc les correspondances entre les degrés et l'ensemble des programmes à finalité de zone et nationale, pour aider l'entraîneur à faire le choix du programme, tant en Circuit Jeunesse qu'en Circuit National.

<b>DEGRÉS</b>  (Pas de limite d'âge)	<b>LIEUX DE PASSAGE</b>	<b>RECOMMANDATIONS D'ACCÈS AUX PROGRAMMES</b>			
		<b>Circuit Jeunesse</b>		<b>National</b>	
		<b>9-10 ans</b>		<b>A partir de 11 ans</b>	
		<b>Individuels</b>	<b>Ensembles</b>	<b>Individuels</b>	<b>Ensembles</b>
<b>1/2</b>	Club		Débutants		Masse-Cho
<b>2/3</b>	Inter-Club		Initiés	Programme régional	Masse-Cho Pré-Collectif* <sup>1</sup>
<b>4</b>	Département	Confirmés	Confirmés	Honneur Préexcellence	Pré-Collectif* <sup>1</sup> Préexcellence
<b>5</b>	Régional ou finale de zone ou National		Finale de zone Avis de la CTR	Championnat Inter-régional (non qualifiés au CN), avis CTR Championnat National, avis de la CNS	
<b>6</b>	Département		Espoirs	Préexcellence Excellence	Préexcellence Excellence* <sup>1</sup>
		Espoirs		Excellence National	Excellence National* <sup>1</sup>
<b>7</b>	Régional ou National		Finale de zone Avis de la CTR	Championnat Inter-régional (non qualifiés au CN), avis CTR Championnat National, avis de la CNS	
<b>8</b>	Région			National National B	
<b>9</b>	Région				
<b>10</b>	Régional ou National			National A	National A* <sup>2</sup>
	Obtention			Championnat National Avis de la CNS	

\*<sup>1</sup> : Suivant le niveau d'ensemble des gymnastes.

\*<sup>2</sup> : Participation au Championnat National.



## Niveaux de pratique

CIRCUITS	ÉQUIPES	INDIVIDUELS	CARACTÉRISTIQUES
<b>JEUNESSE</b> <b>9 -10 ans</b>	DÉBUTANTS		Enfant débutant l'activité Familiarisation avec les fondamentaux
	INITIÉS		Renforcement de l'acquisition des fondamentaux et début chorégraphique
	CONFIRMÉS	Bon initié et Confirmé	Capacités physiques en évolution Maîtrise du maniement de base Maîtrise des divers aspects chorégraphiques
	ESPOIRS	Bon Confirmé Et Espoir	Travail propre, des qualités de souplesse. Capable de sortir de l'axe vertical sans déséquilibre
<b>NATIONAL</b> <b>11 ans et +</b>	MASSE CHOREGRAPHIÉ	Pas de correspondance	Débutant, travail de technique simple. Recherche chorégraphique
	PRÉ-COLLECTIF	Honneur débutant ou non qualifié au National de l'année précédente.	Maîtrise du maniement de base Maîtrise des divers aspects chorégraphiques
	PRÉEXCELLENCE	Honneur	Capacités physiques en évolution. Maîtrise des paramètres du Pré-collectif
	EXCELLENCE	Honneur confirmé Préexcellence Excellence débutant	Travail propre. Des qualités de souplesse. Domaine de la moyenne performance. Capable de sortir de l'axe vertical sans déséquilibre.
	NATIONAL 2	Excellence confirmé ou National débutant	Nombre d'heures d'entraînement important Travail en petit volume Maîtrise corporelle et technique des engins
	NATIONAL 3 et 4	Excellence confirmé National	Nombre d'heures d'entraînement important (+ 5 h) Aborde le travail en grand volume
	NATIONAL A	National, National A et B	Domaine de la performance.

## Processus d'engagement

### Rôle des clubs

Dans l'attente du développement de la procédure d'engagement par internet, applicable pour les manifestations nationales, vous utiliserez les feuilles d'engagements pour vos gymnastes individuels et en équipes (voir annexe).

Nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes suivantes concernant leur utilisation :

- **La ou les feuille(s) d'engagement doit(vent) être renseignée(s) par ordinateur** et non de façon manuscrite,  **dans l'ordre alphabétique des gymnastes** (par catégorie en individuel) et en prenant soin de remplir également les dates de compétition.
- Pour les équipes, Il vous est demandé, de remplir **une fiche par équipe/duo** sur les feuilles adéquates. Lorsque plusieurs équipes sont engagées sur une même catégorie, vous veillerez à donner à chaque équipe **le nom de la première gymnaste inscrite**, afin de faciliter la tâche lors des sélections.
- Les fiches doivent être envoyée(s) avant la première compétition, selon le planning défini en amont, à la personne concernée dans le département ou la région.
- Lors des différentes rencontres et au moment de la vérification des licences en présence des gymnastes, ceux-ci devront obligatoirement signer le document qui atteste de leur présence et de la validité des licences. Ce même document papier devra être réutilisé pour l'échelon suivant, afin de regrouper toutes les rencontres et donc l'ensemble des signatures.

## Rôle des Responsables Techniques Départementaux

Ces feuilles d'engagement sont à vérifier avant la compétition et à apporter lors de la compétition au contrôle des licences. Après le tour départemental, les engagements originaux seront envoyés sous forme papier par chaque Responsable Départemental, en même temps que le palmarès, au Responsable Régional.

## Rôle des Responsables Techniques Régionaux

Une fois vérifiés, les fichiers d'engagements seront envoyés par chaque Responsable Technique Régional par mail à [cecile.cnsgrsufolep@gmail.com](mailto:cecile.cnsgrsufolep@gmail.com), accompagné de l'enquête « Quotas » :



- Avant le 30 octobre 2018 pour les individuels
- Entre le 1er et le 15 février 2019 pour les ensembles

Après le tour régional, les fiches d'engagement des équipes qualifiées en version papier avec les signatures des échelons précédents, seront envoyées par courrier avec le palmarès, à Cécile CANOVAS, RASF GRS (voir coordonnées page 3).

## Demande de dérogation

De manière générale, tout changement de programme, lié à un problème d'âge, un niveau insuffisant, une situation particulière... doit obligatoirement faire l'objet d'une demande de dérogation, formulée via la procédure en vigueur ci-après, dans les délais impartis et fixés par la CNS GRS.

En aucun cas un individuel ou une équipe ne peut changer de programme pour un niveau inférieur sans dérogation d'une saison à l'autre, y compris dans les cas suivants :

- Arrêt d'un an ou plus de l'activité.
- Retour dans un programme « classique » après un passage sur un programme Ufolépien (Uforever, Festival,...).

Le gymnaste doit alors respecter les changements de programmes et catégories antérieurs exigés par la CNS pour reprendre le circuit compétitif dans le niveau de programme qu'il a quitté.

Si le club ne souhaite pas les respecter, alors **une demande de dérogation devra être formulée.**

Particularité pour les ensembles :

Si l'équipe composée comporte un gymnaste **plus âgé d'un an maximum** par rapport à la catégorie, alors celui-ci sera toléré sans demande de dérogation. **Pour un écart d'âge plus important, une demande de dérogation doit être formulée.**

## Procédure à suivre

- Le Responsable du club remplit en ligne le formulaire de dérogation "individuel" ou "ensemble" suivant le cas :
  - Individuels : <https://goo.gl/forms/BGegN9OB9tXjTeD92>
  - Ensembles : <https://goo.gl/forms/IM99EXGEevJlhziW2>
- Il reçoit immédiatement une confirmation par email et informe son Responsable Technique Départemental qu'une demande a été formulée.
- Après étude avec les membres de la CTD, ce dernier renseigne son avis sur le fichier récapitulatif en ligne, dédié à l'étude des demandes de sa région, et informe son Responsable Technique Régional.
- Après étude avec les membres de la CTR, ce dernier renseigne à son tour le fichier récapitulatif. Celui-ci donne son avis après étude de la demande avec les membres de la CTR.

Tous les avis devront obligatoirement être saisis en ligne sur les fichiers dédiés, mis à disposition des Responsables Techniques Régionaux par la C.N.S. GRS :



- Avant le 30 septembre 2018 pour les individuels
- Jusqu'au 30 novembre 2018 pour les ensembles

**ATTENTION : Dans le cas où cette procédure ne serait pas respectée, la dérogation ne sera pas étudiée par la CNS et sera donc considérée comme refusée.**

## Qualification aux Championnats Nationaux

L'accès aux compétitions nationales fait suite à la participation aux épreuves départementales et régionales (ou interrégionales pour les régions à faibles effectifs) qualificatives.

### Qualification

En fonction du nombre des participants engagés au niveau départemental dans les différentes catégories des programmes proposés, des quotas sont établis. Leur calcul précise le nombre de qualifiés par région ou inter région. Le principe de regroupement s'impose lorsqu'une région représente un faible effectif.

Actuellement les régions ou inter-régions organisant des phases qualificatives sont les suivantes :  
(*en gras, la région coordonnatrice*)

- AUVERGNE/BOURGOGNE/LORRAINE **RHÔNE-ALPES**
- **BRETAGNE**/NORMANDIE/PAYS DE LOIRE
- **FLANDRES ARTOIS PICARDIE**/CHAMPAGNE ARDENNES/CENTRE
- **ILE DE FRANCE**
- **OCCITANIE EST**/PACA
- **NOUVELLE AQUITAINE**
- **OCCITANIE OUEST**

Si, lors des compétitions précédant la rencontre à l'échelon supérieur, le nombre de gymnastes ou d'équipes dans une catégorie est conséquent (supérieur à 25), les départements, régions ou inter-régions doivent constituer des séries de niveau pour les qualifications.

La répartition dans les séries sera dictée, soit par une répartition des gymnastes suivant l'indication de l'entraîneur (s'il s'agit de la première rencontre), soit suivant les résultats obtenus lors de la rencontre précédant la rencontre qualificative. La meilleure série sera donc qualifiable pour l'échelon supérieur, l'autre série aura comme finalité cet échelon-là.

### Repêchages

À l'issue des épreuves qualificatives (échelon régional ou inter-régional) pour les Championnats Nationaux, les Responsables Régionaux en accord avec les représentants des clubs concourant, proposeront, si les conditions l'imposent, des repêchages. Ceux-ci accompagneront les résultats qui seront envoyés à la responsable de la CNS, selon la procédure en vigueur.

**Les demandes de repêchages ne doivent pas devenir systématiques. Elles doivent rester exceptionnelles et être absolument justifiées afin d'être prises en compte.**

Ces demandes seront étudiées lors de la réunion de C.N.S. traitant de la préparation des Championnats Nationaux :

- Il se peut que des équipes n'entrant pas dans les quotas et non demandées en repêchage soient inscrites dans les listes des qualifiées aux Championnats Nationaux.
- À l'inverse, les équipes entrant dans les quotas, peuvent ne pas être sélectionnées, compte tenu des notes, des prestations et/ou des difficultés rencontrées lors des épreuves qualificatives, et remontées via les Responsable Technique Régionaux.

**En cas de forfait d'un individuel ou d'une équipe**, lors d'une phase précédant l'épreuve qualificative, (que le gymnaste ou l'équipe soit ou non dans les quotas de qualification), il (elle) doit, pour prétendre à un repêchage éventuel, présenter un justificatif daté et signé par l'organisme ou un certificat médical, suivant la raison de son absence.

### Droits d'inscription

Ils doivent être versés au Comité Départemental selon les dispositions en vigueur dans les règlements financiers UFOLEP.

## Support audio

Suivant les directives du dossier de la compétition, les musiques de passage seront à télécharger lors des confirmations d'engagement aux phases finales sur la plateforme en ligne dédiée au format mp3. L'entraîneur prévoira un CD ou une clé USB de remplacement, en cas de besoin, avec les musiques des enchaînements libres de son club.

### IMPORTANT :

Pour une meilleure lecture des supports, quelles que soient les installations, il faudra préférer une gravure la plus lente possible (x2 ou x4).

## Changement de programme

### Individuels

A la suite des Championnats Nationaux, la C.N.S. GRS peut décider de certains passages dans les programmes supérieurs. La communication de ces directives est réalisée via la diffusion d'un compte rendu de réunion C.N.S., par le biais des Responsables Techniques Régionaux et par le bulletin National « Contact ».

### Ensembles/Duos

Le niveau d'un ensemble est caractérisé par le niveau individuel des gymnastes le composant.

De manière générale, une équipe classée au Championnat National sur le podium ne doit pas « camper » dans le programme concerné et doit envisager de s'engager dans le programme supérieur l'année suivante.

Ainsi, la C.N.S. GRS ne donne pas de directive particulière concernant les ensembles/duos pour la saison 2018/2019 mais fait appel au jugement objectif des clubs et des entraîneurs pour faire des choix cohérents compte tenu du niveau de leurs gymnastes, et des précisions rappelées précédemment.

## JUGEMENT

### Jurys

#### Présence des juges

Chaque juge officiel doit être en possession de sa licence lors de la compétition.

**Chaque club est tenu de présenter au moins un juge pour chacune des journées où le club a des gymnastes qualifiés.**

Celui-ci devra être présent à l'heure de convocation, c'est-à-dire dès la réunion de juge en début de journée de la rencontre.

A noter que le prêt de juge est autorisé entre les clubs.

En cas d'absence partielle ou totale de juge, le club s'expose aux sanctions en vigueur dans les règlements administratifs, sportifs et financiers de l'UFOLEP et spécifique à l'activité GRS (voir annexe)

#### Composition des jurys

L'organisation et le nombre de juges nécessaire pour évaluer les programmes sont détaillés dans les brochures spécifiques de l'année en cours :

- Circuit Jeunesse : Brochure « Circuit Jeunesse »
- Individuels du Circuit National : Brochure « Individuels »
- Ensembles, duos, Festivals du Circuit National : Brochure « Ensembles »

Le bon fonctionnement d'un jury nécessite un juge secrétaire, et 2 juges de lignes par praticable (sauf indication contraire sur certains programmes dans les brochures spécifiques de l'année en cours).

## Circuit National - Individuels

- Les mouvements imposés sont jugés sur **une seule note d'exécution sur 10 points**.
- Les mouvements libres sont jugés sur 20 points : **une note d'exécution sur 10 points et une note de composition sur 10 points** (décomposée en valeur technique sur 4 et valeur artistique sur 6).

Suivant le contenu du programme individuel, la note finale sera sur **10 points** (note d'un imposé), **sur 20 points** (semi-libre), **sur 30 points** (1 libre et 1 imposé) **ou sur 40 points** (note de 2 libres).

Certains programmes comme « Uforever » par exemple fonctionnent sur un schéma différent (se reporter aux brochures de l'année en cours).

## Circuit National - Ensembles

- Les catégories Masse Chorégraphié et Pré-collectif sont jugés sur 16 points : **une note d'exécution sur 10 points et une note de composition sur 6 points**.
- Les mouvements libres des autres programmes sont jugés sur 20 points : **une note d'exécution sur 10 points et une note de composition sur 10 points** (décomposée en valeur technique sur 4 et valeur artistique sur 6).

Pour le programme Nationale A, la note finale sera sur **40 points** (note de 2 libres).

Certains programmes comme « Festival » par exemple fonctionnent sur un schéma différent (se reporter aux brochures de l'année en cours).

## Circuit Jeunesse – Étape Découverte

Le classement final selon 3 valeurs (Or, Argent ou Bronze) est établi à partir de l'appréciation de différents critères sur une échelle de 5 niveaux.

## Circuit Jeunesse – Étape Perfectionnement

La notation est identique à celle des exercices individuels et d'ensembles du Circuit National. Celle-ci permet également de réaliser un classement final selon les 3 valeurs (Or, Argent, Bronze).

## Nouveau Plan National de Formation

Le nouveau Plan National de Formation (PNF) va être mis en place à titre expérimental sur certaines régions pilotes pour la saison 2018/2019. Une fois validé par l'UFOLEP National, il sera déployé sur l'ensemble du territoire et applicable à la rentrée 2019. Nous sommes donc sur une année de transition qui doit nous permettre d'affiner le modèle cible.

## Rappel des écarts tolérés entre les notes

Note sur	Entre les notes extrêmes			Entre les notes centrales	Entre la note moyenne et la note du juge-arbitre
	4 juges ou +	3 juges	2 juges		
Entre 8 et 10 points	0,80	0,60	0,50	0,40	0,40
Entre 5 et 6 points	0,60	0,50	0,50	0,40	0,40
Entre 2 et 4 points		0,30	0,30		0,30

# ANNEXE – Sanctions applicables

*Chaque association adhérente à l'UFOLEP s'engage à respecter ses règlements administratifs, sportifs et financiers en vigueur. Le tableau ci-dessous en reprend les sanctions principales adaptées à l'activité GRS, mais n'a pas vocation à se substituer aux règlements généraux.*

*Ce récapitulatif n'est pas figé, il est amené à évoluer au cours du temps avec la discipline.*

Type d'infraction	Sanction	Montant de l'amende éventuelle
Absence de licence ou licence incomplète (gymnaste, entraîneur, juge)	Amende	Adulte : 31€ Jeune : 16€
Forfait de gymnaste injustifié	Amende	Equipe : 75€ Individuel adulte : 55€ Individuel jeune et enfant : 35€ Officiel : 55€
Absence partielle (lors de la réunion de juge, sur une rotation...) ou totale de juge	Amende Disqualification des gymnastes du club	55€
Toute association dont un membre fait l'objet d'une sanction disciplinaire (avertissement, exclusion, ...)	Amende forfaitaire	Avertissement : 10€ Exclusion : 25€ Par licencié sanctionné